



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MAI 2014 TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE.....	916
2. ORDRE DU JOUR.....	916
2.1 2014 05 078 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mai 2014.	916
3. PROCÈS-VERBAUX (LA LECTURE SERA FAITE À LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL SEULEMENT).....	917
3.1 2014 05 079 Lecture, si demandée, et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2014.....	917
4. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3	917
4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire.....	917
5. VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	917
5.1 Présences et période de questions	917
5.1 Présentation du rapport de la dernière année de la Sureté du Québec.....	918
6. RAPPORTS	918
6.1 Rapport du maire	918
6.2 Rapport des comités.....	918
6.3 Rapport du directeur général.....	918
7. ADMINISTRATION.....	918
7.1 2014 05 080 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013, travaux de rechargement admissibles en priorité 4	918
7.2 2014 05 081 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013, travaux de rechargement admissibles en priorité 4	919
7.3 2014 05 082 Travaux de rechargement des chemins taxe spéciale de 2013 reportés en 2014	919
7.4 2014 05 083 Entente : Croix rouge 2013-2014-2015	920
7.5 2014 05 084 Comité de gestion de la section Sainte-Edwidge.....	920
8. Urbanisme.....	920
8.1 2014 05 085 Recommandation du CCU dans la demande d'une dérogation mineure 002-2014, demandé par monsieur Roger Désorcy	920
8.2 2014 05 086 Autorisation à signer le contrat de vente avec Vanessa Lacroix et Michaël Nadeau.....	921
9. VOIRIE MUNICIPALE	921

9.1	Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois d'avril 2014	921
9.2	2014 05 087 Services de l'ingénieur de la MRC de Coaticook.....	921
9.3	2014 05 088 Appui au Ministère des Transport du Québec pour le pont (P-1946) sur la route 251	922
10.	ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU	922
10.1	2014 05 089 Résolution pour accepter la soumission pour les ordures ménagères et matières compostables	922
10.2	2014 05 090 Inspecteur en bâtiment et environnement adjoint concernant les installations septiques	922
10.3	2014 05 091 Approbation de la modification du règlement d'emprunt # 2008-002.A afin d'augmenter à 30 ans la période d'amortissement de l'emprunt.....	923
11.	SÉCURITÉ	923
12.	LOISIRS ET CULTURE	923
13.	CORRESPONDANCE.....	923
13.1	2014 05 092 Adoption de la correspondance.....	923
14.	TRÉSORERIE	924
14.1	2014 05 093 Adoption des comptes à payer au 5 mai 2014	924
14.2	Conciliation bancaire au 31 mars 2014	924
14.3	Liste des comptes à recevoir au 30 avril 2014	924
14.4	Délégation au 30 avril 2014	924
14.5	Liste des déboursés au 30 avril 2014.....	924
14.6	2014 05 094 Fermeture de la marge de crédit.....	924
14.7	Dépôt du rapport budgétaire au 31 mars 2014	924
16.	VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS	924
17.	2014 05 095 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.....	925

Une assemblée publique de consultation a eu lieu à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Edwidge-de-Clifton, concernant une demande de dérogation mineure qui permettrait au 2942, chemin Perreault à Sainte-Edwidge-de-Clifton, lot 9B du rang 10, canton de Clifton, de construire un bâtiment accessoire de 2040 pi², soit 10,4 m (34 pi) de façade par 18,3 m (60 pi) de profond et 7,3 m (24 pi) de haut, pour un garage qui servira à entreposer ses équipements forestiers. Aucune personne n'était présente pour s'opposer à la dérogation mineure lors de cette rencontre.

Province de Québec

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 5 mai 2014, à 20 h 00, présidée par le maire, monsieur Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.



Madame Émilie Groleau
Monsieur Jacques Ménard
Madame Nicole Pinsonneault

Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Ronald Bergeron
Monsieur Gary Caldwell, absent

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

- 1. Ouverture**
- 2. Ordre du jour**
 - 2.1 2014 05 078 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mai 2014.**
 - 1. Ouverture**
 - 1.1 Prière
 - 1.2 Mot de bienvenue du maire
 - 1.3 Présence des membres du conseil
 - 2. Ordre du jour**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mai 2014.
 - 3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**
 - 3.1 Lecture, si demandée, et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014.
 - 4. Suivi des affaires découlant du point 3**
 - 4.1 Questions et dépôt du suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire
 - 5. Visite et période de questions**
 - 5.1 Présences et période de questions
 - 5.2 Présence de la Sureté du Québec pour la présentation du rapport de la dernière année
 - 6. Rapports**
 - 6.1 Rapport du maire
 - 6.2 Rapport des comités
 - 6.3 Rapport du directeur général
 - 7. Administration**
 - 7.1 Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013, travaux de rechargement admissibles priorité en 4
 - 7.2 Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013, travaux de rechargement admissibles priorité en 4
 - 7.3 Travaux de rechargement des chemins taxe spéciale de 2013 reporté en 2014
 - 7.4 Renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés »
 - 7.5 Comité de gestion de la section Sainte-Edwidge
 - 8. Urbanisme**
 - 8.1 Recommandation du CCU dans la demande d'une dérogation mineure 002-2014, demandé par monsieur Roger Désorcy
 - 8.2 Autorisation à signer le contrat de vente avec Vanessa Lacroix et Michaël Nadeau
 - 9. Voirie**
 - 9.1 Rapport des travaux fait par l'inspecteur municipal au mois d'avril
 - 9.2 Service de l'ingénieur de la MRC de Coaticook
 - 9.3 Résolution d'appui au MTQ pour le pont (P-1946) sur la route 251
 - 10. Environnement et hygiène du milieu**

Sont présents: Mesdames : Rollande Ladouceur et Jacinthe Robert de la Sureté du Québec.
Messieurs Laurent Ladouceur, Roger Désorcy et Émile Lemire.

5.1 Présentation du rapport de la dernière année de la Sureté du Québec

Présentation par madame Jacinthe Robert de la Sureté du Québec concernant le rapport 2013-2014 de la Sureté du Québec pour le secteur de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

6. Rapports

6.1 Rapport du maire

Monsieur le maire était présent à la dernière réunion du conseil de la MRC de Coaticook. Il fait un compte rendu de cette rencontre. Il fait également des comptes rendus concernant divers sujets.

6.2 Rapport des comités

Monsieur le conseiller Jacques Ménard a assisté le 21 et le 30 avril à des réunions concernant la Régie des incendies et du comité de la sécurité publique de la MRC de Coaticook.

Madame la conseillère Nicole Pinsonneault mentionne sa présence à 3 réunions au courant du mois d'avril, elle informe le conseil de ces réunions.

6.3 Rapport du directeur général

Le rapport en date du 5 mai 2014 est déposé aux membres du conseil.

7. Administration

7.1 2014 05 080 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013, travaux de rechargement admissibles en priorité 4

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.2 2014 05 081 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013, travaux de rechargement admissibles en priorité 4

ATTENDU que la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a droit à une contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence pour les années 2010 à 2013 au montant de 420 356 \$;

ATTENDU qu'à la fin de l'année 2013, suite au décompte des travaux de mise à niveau des équipements en eau potable et du renouvellement des conduites d'égout la municipalité a effectué une dépense de 367 179 \$;

ATTENDU que la somme de 53 177 \$ peut être admissible en priorité 4 de la TECQ en réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale;

ATTENDU que ces travaux feront partie de la reddition de compte finale puisqu'il a eu changement au rapport de la programmation approuvée;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que la somme de 53 177 \$ est disponible au niveau des travaux de reconstruction des chemins en 2013;

Que le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution;

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.3 2014 05 082 Travaux de rechargement des chemins taxe spéciale de 2013 reportés en 2014

ATTENDU que la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a prélevé pour chaque propriétaire d'immeuble la somme de 100 \$;

ATTENDU que la somme obtenue par la compensation pour l'année 2013 soit reporté au budget de 2014 de la municipalité;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la somme de 53 177 \$ est disponible au niveau des travaux de reconstruction des chemins en 2014;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution;

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE



7.4 2014 05 083 Entente : Croix rouge 2013-2014-2015

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'entente de Services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne soit renouvelée au coût de 150 \$ pour 2013-2014, 150 \$ pour 2014-2015 et 150 \$ pour 2015-2016 ;

D'autoriser le maire, monsieur Bernard Marion et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Réjean Fauteux soient autorisés à signer ladite entente.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.5 2014 05 084 Comité de gestion de la section Sainte-Edwidge

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le Conseil municipal félicite chaleureusement les membres du Comité de gestion de la section Sainte-Edwidge de la paroisse Notre-Dame-de-l'Unité pour avoir réussi si magistralement le projet de rénovation patrimoniale de l'église de Sainte-Edwidge, un atout pour notre municipalité;

QUE par la présente nous remercions tous ceux qui ont contribué à ce projet, et soulignons en particulier les contributions de madame Lise Désorcy, initiatrice du projet, de madame Brigitte Miljour, présidente du Comité de financement, de monsieur Robert Roy comme champion-vendeur et de monsieur Michel Marion qui, par sa détermination, sa persévérance et sont constant dévouement à toutes les étapes, a tenu le projet à bout de bras et en a assuré la progression et le succès. Nos félicitations aussi à monsieur Sylvain Grégoire et son équipe pour sa talentueuse contribution aux trois spectacles de levée de fonds.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

8. Urbanisme

8.1 2014 05 085 Recommandation du CCU dans la demande d'une dérogation mineure 002-2014, demandé par monsieur Roger Désorcy

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande de dérogation mineure 002-2014 le 22 avril 2014;

CONSIDÉRANT que la demande a été faite par monsieur Roger Désorcy déposée et complétée par l'inspecteur en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure permet au 2942, chemin Perreault à Sainte-Edwidge-de-Clifton, lot 9B du rang 10, canton de Clifton, de construire un bâtiment accessoire de 2040 pi², soit 10,4 m (34 pi) de façade par 18,3 m (60 pi) de profond et 7,3 m (24 pi) de haut, pour un garage qui servira à entreposer ses équipements forestiers.

CONSIDÉRANT que la demande ne cause pas de préjudice apparent au voisinage;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure 002-2014 afin de permettre au demandeur de construire un bâtiment accessoire de 2040 pi², soit 10,4 m (34 pi) de façade par 18,3 m (60 pi) de profond et 7,3 m (24 pi) de haut, pour un garage qui servira à entreposer ses équipements forestiers.



QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire parvenir ladite résolution au propriétaire et d'en informer l'inspecteur en bâtiment et environnement.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

8.2 2014 05 086 Autorisation à signer le contrat de vente avec Vanessa Lacroix et Michaël Nadeau

CONSIDÉRANT qu'il y a une promesse d'achat-vente dans le secteur résidentiel « Les Collines-Paisibles » de signée entre les parties en date du 30 avril 2014;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal autorise la vente du terrain résidentiel n° 13 du secteur « Les Collines-Paisibles » de 4 348.7 mètres carrés tel que désigné sur le plan de l'arpenteur-géomètre en date du 27 mai 2009, sur le lot 9A-17 du rang 9 du cadastre du Canton de Clifton et qui est situé dans la municipalité du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton tel que décrit à la promesse d'achat-vente.

QUE l'acte de vente final sera consenti pour et en considération de la somme totale de quinze mille dollars (15 000 \$) incluant les taxes et payable en totalité à la signature du contrat devant notaire.

QUE le conseil municipal autorise, monsieur le maire Bernard Marion et monsieur, le directeur général et secrétaire-trésorier Réjean Fauteux à signer tous les documents nécessaires à la présente vente.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

9. Voirie municipale

9.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois d'avril 2014

Le directeur général dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal pour les périodes 23 mars 2014 au 3 mai 2014. Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.

9.2 2014 05 087 Services de l'ingénieur de la MRC de Coaticook

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à retenir les services de monsieur Vincent Barriault, ingénieur afin de mettre à jour le rapport d'inspection des chemins sur le territoire de la municipalité et des documents nécessaires pour les demandes de soumissions;

QUE le taux horaire estimatif pour monsieur Vincent Barriault sera de ± 42.60 \$. Ce taux horaire est sujet à certaines variations en fonction des dépenses réelles encourues pour les travaux.

QUE la durée du mandat est de +/- 3 semaines;

QUE le rapport d'inspection servira pour les membres du conseil et sera fait pour une période de 3 ans.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE



9.3 2014 05 088 Appui au Ministère des Transport du Québec pour le pont (P-1946) sur la route 251

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton appui la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ et du Ministère des Transports dans le dossier de la reconstruction du pont P-01946 sur la route 251, municipalité de Ste-Edwidge-de-Clifton, tel que demandé par le Ministère des Transports.

QUE le conseil municipal autorise, monsieur le maire Bernard Marion et monsieur, le directeur général et secrétaire-trésorier Réjean Fauteux, soient autorisés à signer les documents devant donner effet à la présente.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

10. Environnement et hygiène du milieu

10.1 2014 05 089 Résolution pour accepter la soumission pour les ordures ménagères et matières compostables

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 24 avril 2014 à 11h00 en présence de madame Nathalie Audet, secrétaire, monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Nicole Pinsonneault, conseillère, madame Nathalie Veilleux, Stanley & Dany Taylor Transport Inc. et monsieur Stanley Taylor, Stanley & Dany Taylor Transport Inc.;

ATTENDU qu'une vérification des documents demandés a été effectuée et est conforme aux exigences demandées;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton accorde le contrat concernant le ramassage des ordures ménagères et matières compostables à Stanley & Dany Taylor Transport Inc. à partir du 1^{er} juillet 2014 ainsi que les années 2015 et 2016 pour un montant de 15 015.00 \$ avant les taxes pour 2014, de 25 410.00 \$ avant les taxes pour 2015, de 25 410.00 \$ avant les taxes pour 2016 et de 1 365 \$ par année avant les taxes pour le ramassage des gros rebuts une fois par année pour les années 2014 à 2016.

QUE le maire monsieur Bernard Marion et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Réjean Fauteux soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

10.2 2014 05 090 Inspecteur en bâtiment et environnement adjoint concernant les installations septiques

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2012 06 132;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut par le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (L.R.Q., c. Q-2, r.22) édicté en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) faire l'inventaire des installations septiques sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en bâtiment et environnement adjoint monsieur Nicolas Plourde est désigné par la municipalité à vérifier, faire l'inventaire et de mettre à niveau certaines installations septiques afin de rendre conforme l'ensemble des installations sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en bâtiment et environnement adjoint a les mêmes obligations que l'inspecteur actuel soit par le Code municipal et la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à retenir les services de monsieur Nicolas Plourde au prix de 25 \$ l'heure et au taux du k.m. de la MRC de Coaticook pour les déplacements afin d'assister l'Inspecteur en bâtiment et environnement à procéder à la vérification et la mise à niveau des installations septiques afin de les rendre conformes sur le territoire de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton;

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

10.3 2014 05 091 Approbation de la modification du règlement d'emprunt # 2008-002.A afin d'augmenter à 30 ans la période d'amortissement de l'emprunt

ATTENDU que la régie désire augmenter la période de 10 ans à 30 ans l'amortissement de l'emprunt;

ATTENDU que le but est de réduire les frais annuels d'enfouissement associés à cet emprunt en les échelonnant sur une période plus longue;

ATTENDU que le MAMROT exige de chaque municipalité membre, l'approbation du règlement 2008-002. A;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yvon Desrosiers ;
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton approuve et adopte le règlement 2008.002.A de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à faire parvenir copie de la présente résolution au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook;

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

11. Sécurité

Rien à signaler.

12. Loisirs et Culture

Rien à signaler.

13. Correspondance

13.1 2014 05 092 Adoption de la correspondance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers;
 APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents



QUE la correspondance du mois d'avril 2014 déposée à la présente session soit adoptée.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

14. Trésorerie

14.1 2014 05 093 Adoption des comptes à payer au 5 mai 2014

14.2 Conciliation bancaire au 31 mars 2014

14.3 Liste des comptes à recevoir au 30 avril 2014

14.4 Délégation au 30 avril 2014

14.5 Liste des déboursés au 30 avril 2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE soit approuvée la liste des comptes à payer au 5 mai 2014 pour un total de 57 942.31 \$, la liste des déboursés pour le mois d'avril est de 37 370.86 \$ ainsi que la liste des prélèvements de 29 023.87 \$;

QUE la présentation de la conciliation bancaire au 31 mars 2014 soit acceptée telle que déposée ;

QUE le montant des comptes à recevoir est de 290 194.20 \$ au 30 avril 2014 ;

QUE le volet trésorerie soit accepté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant de 124 337.04 \$ au 5 mai 2014.

14.6 2014 05 094 Fermeture de la marge de crédit

ATTENDU que la marge de crédit actuellement en vigueur a des frais mensuels de 75 \$;

ATTENDU que la marge de crédit est au montant de 300 000 \$;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ferme la marge de crédit auprès de la Fédération des Caisses Desjardins Entreprises;

QUE monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Réjean Fauteux soit et est par la présente autorisée à demander la fermeture de la marge de crédit et de signer au nom de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton tout document nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

14.7 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mars 2014

Le rapport budgétaire est déposé au conseil.

15. Divers

16. Varia et période de questions



17. 2014 05 095 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance ordinaire du 5 mai 2014 soit levée, il est 22 h 23.

VOTE :

POUR : 5

CONTRE : 0

ADOPTÉE

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réjean Fautoux

Directeur général et secrétaire-trésorier